

BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De Mme BERTOLINO STEPHANIE

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage:

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien option charge Vendeur pour les mandats Succès

1€ à 150 000 € : forfait 6 00**0 €** 150 001 à 600 000 € : 4.5 % Au-delà de 600 00**0 €** : 4.00 %

Terrains:

1€ à 100 000 € : Forfait 6 00**0 €** 100 001 à 200 000 € : Forfait 10 00**0 €** Au-delà de 200 00**0 €** : 5 %

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014):

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90€TTC	-	120 € πC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m²	8 € / m²	10 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	12 € / m²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²



Gestion locative (en partenariat avec MIG GESTION)

6 % TTC du montant des loyers hors charges encaissés mensuellement

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien Honoraires HT : 6 % (si le vendeur est assujetti à la MSA)

Location : bail rural Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 05/01/2022

Bareme Honoraires Residentiel PP2019.1 (Derogatoire)